

GROUPE CLAUDE FOURNIS AUTOMOBILES EN ABREGE "G.C.F.A."
Société à responsabilité limitée au capital de 1.400.000 euros
Siège social : 120 Chemin de la Houblonnière - 14100 LES MONCEAUX
391 200 185 RCS Lisieux
Ci-après la « Société »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2025

Le 29 avril 2025, à 19 heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents ou représentés à l'Assemblée :

- Monsieur Denis VILLEY-DESMESERETS,
Détenteur en Pleine Propriété de 1 Part sociale
- Madame Corinne FOURNIS,
Détenteur en Pleine Propriété de 9 386 Parts sociales

Total des parts détenues par les associés présents : 9.387 parts sur les 9.387 parts composant le capital social.

Madame Corinne FOURNIS préside la séance en qualité de Gérante associée.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le texte des résolutions proposées ;
- La feuille de présence.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits à l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Prise d'acte du décès de Monsieur Claude FOURNIS ;**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Claude FOURNIS, Cogérant de la Société, survenu le 18 août 2024 à Lisieux et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

La Gérance sera assurée par Madame Corinne FOURNIS et Monsieur Denis VILLEY-DESMESERETS

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra, et spécialement la Société FIDAL - 1 Rue Claude Bloch à CAEN (14000), à l'effet d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

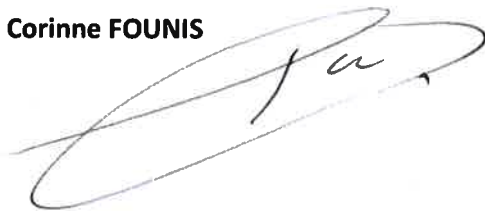
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérante

Madame Corinne FOUNIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Founis', written over a light blue circular stamp or watermark.